



RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION POUR L'EXERCICE 2013

PREAMBULE

La Commission de gestion (ci-après CG), composée de Mesdames Marina de Watteville et Véronique Rodondi ainsi que de Messieurs Jean-Pierre Chapalay, Président, Christian Marrel et Frédéric Zurcher, s'est réunie à 9 reprises entre le 10 mars et le 26 mai 2014, séances parmi lesquelles ont eu lieu le 28 avril une séance de présentation par la Municipalité du Rapport de gestion 2013 et des Comptes communaux 2013 et le 5 mai 2014 une séance consacrée aux «Questions orales» des commissions de gestion et des finances à la Municipalité.

L'année 2013 a été une année ordinaire sans événements particuliers ni objets importants hormis la fin du chantier de la Maison Pasche et la continuation du chantier de l'agrandissement du collège.

COMPTE-RENDU DE LA VISITE

Le 13 mai dès 16h00, les Commissions de gestion et des finances ont visité avec la Municipalité, le Chef du service technique, Dominique Gamboni, le coordinateur technique et de sécurité, Bernard Burri, le Président du Conseil Communal (CC), Christian Dupertuis et le vice-président du CC, Alfred Roth, l'Ecopoint du parking d'Arnier, l'abri à conteneurs du Coin des Corbaz et l'Ecopoint du ch. de la Léchire, les fontaines du Coin des Corbaz, du Coin d'En Bas et du Coin d'En Haut, le passage de Clos-Dorey et l'extension du collège.

EXAMEN DE TROIS DOSSIERS PARTICULIERS TRAITES PAR LA MUNICIPALITE AU COURS DE L'ANNEE 2013

1. La rénovation et la réfection des couverts à fontaines du Coin d'En Haut, du Coin d'En Bas et du Coin des Corbaz avec construction d'un abri à conteneurs

Les travaux de réfection des fontaines ont débuté le 17 juin et se sont poursuivis jusqu'à l'automne. La CG a pu admirer lors de la visite de la Commune, les travaux

effectués sur les couverts des fontaines du Coin d'En Haut, du Coin d'En Bas et du Coin des Corbaz avec construction d'un abri à conteneurs. Ce dernier s'insère particulièrement bien et ne détonne absolument pas dans le quartier. La Municipalité a été particulièrement attentive à confier les tâches à des artisans de la région.

2. Loyers de la Maison Pasche, aide individuelle

La volonté de la Municipalité était et demeure de mettre à disposition de la population de Belmont des logements à loyers modérés par la création d'un système d'aide personnalisée. La proposition de transformer la Maison Pasche et d'y réaliser deux appartements de 2½ pièces au rez-de-chaussée pour des personnes âgées ou à mobilité réduite et 4 petits appartements de 2 pièces en duplex à l'étage réservés en priorité à des jeunes, cas échéant à des familles monoparentales ou comme logement de secours répond à cette attente.

Cette manière de procéder est en accord avec la Constitution vaudoise qui demande aux Communes de permettre à toute personne de disposer d'un logement approprié à des conditions supportables.

En février 2012, le CC a accordé à la Municipalité un crédit de CHF 2'600'000 pour la rénovation et la transformation de la Maison Pasche dont à déduire le crédit d'étude de CHF 260'000 accordé antérieurement. Au vu du contexte, notamment la conservation des façades donnant contre la place du village, il a d'emblée été admis que 10% de cet investissement, soit CHF 236'400, serait sans aucun rendement financier au titre de la «Préservation du patrimoine communal».

Les travaux ont débuté en juin 2012 et se sont poursuivis en 2013. La mise en location a été fixée au 1^{er} octobre 2013. Comme cela avait été convenu lors de l'adoption du préavis relatif à la rénovation et à la transformation, la Municipalité a soumis au CC un préavis concernant les critères de choix des locataires, les conditions de location, la fixation des loyers et les possibilités d'aides individuelles au logement à accorder aux locataires de condition modeste.

Différentes pistes ont été examinées afin d'examiner les possibilités d'aides individuelles pouvant être accordées. Au vu des exigences de l'Unité du Logement (UL) du Département de l'Intérieur, la Municipalité a renoncé aux aides cantonales et a proposé un modèle d'aide 100% communal. Les exigences de l'UL consistaient en un amortissement à fonds perdus d'environ CHF 559'000 à effectuer immédiatement et à la mise à disposition des logements subventionnés sans restriction de domicile, ce qui ne correspond pas à l'objectif visé d'offrir ces logements en priorité à des habitants de Belmont.

La valeur immobilière de base retenue pour le calcul du rendement locatif se monte à CHF 2'863'600 soit CHF 500'000 pour le terrain et CHF 2'363'600 (2'600'000 moins 236'400 pour la préservation du patrimoine). Sur cette base, les charges annuelles ont été estimées à CHF 88'368. Compte tenu de la situation de l'immeuble à proximité des transports publics, cuisine agencée et gestion individuelle de l'eau chaude et du chauffage, le rendement annuel raisonnable selon le marché de l'immobilier a été fixé à CHF 116'400, sans les charges. Les loyers mensuels (sans charges) ont été fixés en tenant compte de la situation et du volume de l'appartement, les appartements du rez-de-chaussée bénéficiant d'une terrasse et de l'entretien de la haie.

Si les conditions sont remplies, l'aide individuelle peut atteindre jusqu'à 30% du loyer normal. Cette aide est financée en priorité par la marge dégagée entre le rendement locatif selon les règles du marché et les charges annuelles estimées. A cet effet, la Municipalité a édité un Dispositif municipal qui fixe les conditions d'attribution des logements et de l'aide individuelle.

Conformément au désir exprimé par la Municipalité, ces logements sont attribués en priorité à des habitants de Belmont à raison de deux personnes par logement que ce soit en couple ou en colocation avec responsabilité solidaire. Les 4 logements à l'étage sont en principe avec des baux d'une année renouvelables 2 fois. Les 2 logements de plain-pied sont destinés à des personnes ayant atteint l'âge de la retraite (AVS) ou ayant des problèmes reconnus de mobilité. Les baux sont en principe de durée indéterminée.

L'aide communale spécifique accordée aux locataires, cas échéant à un colocataire, est basée sur les critères cantonaux soit le revenu déterminant unifié (RDU) et la loi sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement (LHPS) entrée en force le 1^{er} janvier 2013. Il est à relever que le RDU est établi sur la base des informations collectées de manière identique pour la détermination des conditions d'octroi de différentes prestations sociales dont l'aide individuelle au logement. Seule la part du loyer, sans les charges, qui excède 33% du RDU est susceptible de bénéficier d'une aide. Pour Belmont, cette aide est toutefois limitée au 30% du loyer sans les charges. Pour bénéficier de cette aide, les locataires de plain-pied doivent être domiciliés en résidence principale de manière continue à Belmont depuis plus de trois ans ou pour les locataires des deux pièces avoir résidé à Belmont au moins dix ans avant la majorité et être âgé de moins de 25 ans révolus.

Si les quatre logements à l'étage ont relativement vite trouvé preneur aux loyers de base (actuellement une demi-aide est accordée), il n'en a pas été de même pour les deux logements de plain-pied dont le loyer de base a été revu à la baisse et les critères d'attribution allégés afin qu'ils ne restent pas trop longtemps inoccupés. Dès mai 2014, tous les logements sont loués.

La CG se plaît à relever que la démarche consistant à mettre à disposition des habitants de Belmont des logements à loyer modéré répond aux vœux du CC.

3. Règlement sur les transports scolaires

La Municipalité a adressé le 10 septembre 2013 au Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), le projet de règlement pour approbation préalable. Un accusé de réception du 12 septembre précise que ce projet est transmis au service compétent. Un rappel du 7 octobre est resté sans réponse. En date du 10 octobre 2013, ce règlement, porté à l'ordre du jour, a été approuvé par le CC. Le 16 octobre 2013, la Municipalité l'a adressé au Département concerné pour approbation et publication dans la FAO conformément à la procédure.

Etant sans nouvelles, la Municipalité a relancé la DGEO en date du 21 janvier 2014. Le 5 février, la DGEO s'est platement excusée de n'avoir pas répondu en temps voulu en évoquant une mutation de personnel et promettant de régler cela dans les plus brefs délais. La CG reviendra sur cet objet dans son rapport pour l'année 2014. Il n'est pas exclu que ce règlement doive à nouveau être soumis au CC.

ETUDE DU RAPPORT DE GESTION 2013

Administration Générale – Personnel – Finances – TL – Lausanne Région

Documents établis par le Greffe

La CG déplore avec la Municipalité la tendance à user et abuser des courriels adressés à l'administration, obligeant cette dernière à imprimer une foultitude de documents parfois plusieurs fois afin d'avoir la dernière version corrigée par l'expéditeur, causant ainsi des frais supplémentaires ainsi qu'une grande perte de temps.

Carte journalière «Commune»

Cette prestation, suspendue depuis la fin du mois de février 2013, fera l'objet d'une réévaluation dans le cadre du budget 2015. La CG espère que les conclusions seront favorables à sa réintroduction.

Informatique

La CG regrette que le schéma directeur informatique global, démarré en automne 2012, n'ait pas avancé en 2013 en raison de problèmes de santé du consultant mandaté. Elle espère que cela n'aura pas de conséquences fâcheuses sur l'infrastructure et sur le service aux citoyens.

Gestion des ressources humaines (RH)

La CG a pris note que nos co-responsables RH, Mlle Fogoz et M. Ruby, ont consacré une très grande partie du mois de juillet 2013 à la révision du Règlement du personnel, tâche qui avait été mise en veilleuse depuis déjà quelques années. Compte tenu de la complexité de ce travail, ainsi que des étapes de procédure qui se dérouleront sur une grande partie de 2014, aucune date de présentation au CC n'a pu encore être fixée, mais le sera « dans les meilleurs délais ».

Formation continue

La CG relevait dans son rapport de gestion 2012 que les jours consacrés à la formation professionnelle ou continue avaient explosé pour passer de 18 à 96 jours.

Cette situation ne s'est toutefois pas reproduite en 2013, puisque les jours de formation ont chuté à 11 ½ jours.

Sécurité au travail

La CG est heureuse d'apprendre qu'un chargé de sécurité au travail a été engagé par la Ville de Pully et que cette personne pourra consacrer environ 10% de son temps à notre Commune. Cela lui permettra de remplir des tâches à l'agenda depuis quelques années déjà, mais jamais concrétisées en raison notamment des coûts très élevés que notre commune aurait dû assumer seule.

Conciergerie

La CG a pris bonne note qu'une place de concierge a été mise au concours et que la Municipalité, au vu de la qualité de deux candidats et des nombreuses tâches

laissées en suspens, a décidé finalement de les engager tous les deux, l'un en tant qu'agent d'exploitation et l'autre en tant que concierge professionnel du site d'Arnier (collège, salle de gym et bâtiments administratifs). Ceci permettra notamment de dégager des ressources pour préparer d'une façon optimale l'ouverture de la 3^{ème} étape du collège.

Parascolaire et Préscolaire – Unité d'Accueil Pour Écoliers (UAPE)

La CG a appris avec regret les difficultés rencontrées dans la gestion des RH de l'UAPE, notamment l'engagement d'une nouvelle responsable en avril 2013 et son licenciement avec effet immédiat à fin novembre. La CG espère que l'engagement, début décembre, de sa remplaçante permettra de rétablir un fonctionnement normal de cette unité pour le bien des petits cancoires.

Transports publics

Comme déjà relevé l'an dernier, la CG note avec satisfaction que la nouvelle ligne 49 continue sur la voie d'un grand succès, qui parfois dépasse ses capacités lorsque les élèves scolarisés à Pully l'empruntent par commodité au lieu de recourir à la ligne 47. La CG note toutefois que ces inconvénients devraient s'atténuer lorsque les classes de 7ème et 8ème HarmoS seront "rapatriées" à Belmont.

Lausanne Région

Jeunes et adolescents

Si l'année dernière la CG signalait qu'un site web (www.kiftontaf.ch) venait d'être revu pour suivre l'évolution du système scolaire et formatif du canton de Vaud, elle relève avec satisfaction qu'un nouveau site (www.enfance.ch) vient d'être créé à l'intention des parents afin de leur fournir diverses informations sur les offres d'accueils, sur les nouveautés dans l'école obligatoire et pour leur donner des idées de loisirs pour leurs enfants.

Centre Intercommunal de Glace de Malley (CIGM)

Comme chaque année, Lausanne Région a calculé la répartition du déficit d'exploitation du CIGM et a soumis à chacune des 26 communes concernées un montant indicatif de participation à ce déficit. Les communes décident ensuite de participer, sur une base volontaire, à ce financement. Suite aux prévisions budgétaires dans les chiffres rouges, la CG relève qu'en 2013 notre commune a réduit sa participation à CHF 10'000, contre CHF 19'219,50 en 2012.

Domaines – Bâtiments communaux – Forêts - Vignes – PPP (Police, Pompiers, Protection civile)

Domaines et terrains

Le 22 avril 2013, un glissement de terrain s'est produit entraînant de nombreux arbres dans la Paudèze. Grâce à une intervention rapide et efficace de notre service de voirie, nous avons pu éviter la formation d'un barrage dans le lit de la rivière. Le coût de l'opération s'est monté à CHF 80'000.- répartis entre le Service cantonal des eaux, la Commune (CHF 12'000.-) et le propriétaire.

Nouvelle gérance pour la gestion des baux des locataires des bâtiments communaux

La gestion administrative des baux à loyer devient de plus en plus complexe et est régulièrement sujette à contestations. C'est pour cette raison que la Municipalité a décidé de s'adjoindre un mandataire de proximité. La gérance Philippe Nicod à Pully travaille désormais en étroite collaboration avec le service de la bourse communale et notre Service technique.

Salle de gymnastique et terrain de sports

Que les footballeurs en herbe se rassurent, le terrain de football momentanément rétréci retrouvera ses dimensions d'origine dès la fin des travaux du collège « 3^{ème} étape ».

Collège

Les travaux du collège se déroulent dans de très bonnes conditions et devraient se terminer dans les délais prévus.

Bas-Monts et Malatête

La fréquentation de nos refuges est en augmentation légère pour les Bas-Monts, alors que pour Malatête, la diminution provient des sociétés et groupements locaux.

Forêts

Comme signalé plus haut, c'est grâce à la vigilance du personnel de nos services extérieurs, que des glissements de terrains ont été constatés sur deux parcelles privées bordant la Paudèze. La CG salue l'excellent travail de coordination entre MM. Sébastien Roch, garde forestier et Bernard Burri de notre Service technique.

La CG relève également la bonne gestion de notre domaine forestier par M. Roch. Ce dernier a volontairement laissé augmenter le volume du bois sur pied ces dernières années, afin d'anticiper le futur approvisionnement du chauffage aux plaquettes du collège.

Vignes

Saluons le succès de notre vigneron tâcheron qui a obtenu d'excellentes notes, lors des visites de la Confrérie des Vignerons.

Notre cuvée chasselas 2013 a été primée et a reçu le label « Lauriers d'Or Terravin ».

Police intercommunale de Pully - Paudex - Savigny et Belmont

Après la deuxième année d'existence de l'association de communes « Sécurité Est Lausannois », nous pouvons déjà constater la présence de la police dans notre commune : plus de patrouilles, plus de contrôles.

Le Comité de direction (CODIR), qui représente les municipalités, est présidé par M. Gil Reichen. Il s'est réuni à 11 reprises en 2013 pour traiter les affaires courantes comme le fait une municipalité.

Police administrative

Commandements de payer (CP)

La nouvelle procédure en matière de délivrance des commandements de payer a provoqué une diminution très importante dès 2013. Cette année, 97 CP ont été notifiés par le personnel de l'Association Sécurité Est Lausannois (422 en 2012, 494 en 2011 et 579 en 2010).

Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) et Protection Civile (PC)

Collaboration intercommunale – travaux de fusion

Le Comité de pilotage (COPIL) s'est réuni une dizaine de fois en 2013. Il a opté pour une convention d'entente plutôt que pour une association de communes qui risquerait d'être trop contraignante. Pour l'organisation du SDIS Ouest Lavaux, la CG relève et salue le travail effectué par les commandants Olivier Gay et Yann Tornare, qui ont mis en place les nouvelles structures, tout en assurant la permanence au sein de leurs corps respectifs. Le nouveau SDIS sera dirigé par M. Gay, assisté de M. Tornare qui cumule cette fonction avec celle de chef du site de Belmont.

Taxe non pompier

La taxe d'exemption du SDIS a été supprimée par décision cantonale à partir du 1^{er} janvier 2014. Le recrutement s'effectue sur la base du volontariat. Ce sont environ CHF 70'000 qui ne seront plus prélevés à coup de CHF 100 auprès des jeunes citoyens et citoyennes de Belmont en âge de servir. Les couples mariés n'étaient soumis qu'à une seule taxe si ni l'un ni l'autre n'était pompier.

Service de sécurité et de garde

La CG est heureuse d'apprendre que le SDIS et la PC ont participé à la sécurité de nombreuses manifestations, notamment la course à travers Pully, le 1^{er} août, le Marathon de Lausanne et une aide ponctuelle pendant la Fête du Bois dans la capitale. Ceci générant plus de 316 heures de garde pour le SDIS. La PC a également collaboré au Festival For Noise à Pully et à la Cantonale des Musiques vaudoises à Savigny.

Ecoles – Œuvres sociales – Affaires culturelles

Ecoles primaires

2013 - 2014: dernière année passée à Pully pour nos élèves de 7^{ème} et 8^{ème} primaires, anciennement nommées 5^{ème} et 6^{ème} avant HarmoS. Nous devons nous habituer à leurs nouvelles appellations...courage!

Actuellement 12 classes primaires sont situées à Belmont pour un total de 225 élèves. La moyenne par classe est de 19 élèves. 16 classes sont prévues pour la rentrée 2014 dans le collège agrandi.

Les élèves des classes primaires ont le choix de cours facultatifs entre divers sports, des cours de théâtre, ainsi que de musique, grâce à l'École de musique de Belmont.

Ecoles secondaires

120 élèves de Belmont font partie de l'établissement secondaire de Pully qui en compte 805 pour 41 classes.

La CG salue la multitude de cours facultatifs, tant créatifs, scientifiques, musicaux que sportifs, proposés aux élèves. Pour l'instant, la plupart de ces cours concernent les élèves de 9ème, 10ème et 11ème année à Pully.

Accueil de la petite enfance

Deux possibilités d'accueil s'offrent actuellement aux parents cherchant un mode de garde pour leurs enfants avant scolarisation:

- Le centre de vie infantine (CVE)
- L'accueil familial de jour (AFJ)

CVE

Depuis son ouverture il y a 4 ans, le centre des Moussaillons fonctionne à un taux d'occupation tout à fait satisfaisant.

Actuellement, son financement est assuré en partie par la participation des parents. En 2013, elle a été beaucoup plus importante que prévue au budget. Cette participation peut varier d'une année à l'autre puisqu'elle dépend des revenus des parents.

AFJ

Dès la mise en place du réseau FAJE (Fondation de l'Accueil de Jour des Enfants), les accueillantes en milieu familial (AMF) ont dû suivre une formation pour obtenir une autorisation d'accueil et faire partie du réseau.

Elles doivent en outre respecter un cahier des charges afin d'offrir un accueil de qualité aux nombreuses familles inscrites pour que leurs enfants bénéficient de ce mode de garde.

Pour 2013, la liste d'attente pour des parents désireux de placer leurs enfants dans cette structure est de 51 demandes.

La CG se réjouit de la décision prise d'améliorer leurs conditions salariales.

Affaires culturelles

La CG remarque que nos sociétés locales sont multiples et remercie tous leurs membres pour leur engagement.

Services industriels – Travaux publics – Assainissement et environnement – Espaces verts

Déchets urbains

Au vu des articles de presse qui fleurissent dans nos quotidiens et critiquent systématiquement les décisions de nombreuses communes de créer des déchetteries centralisées et de renoncer aux ramassages, l'on peut estimer que notre Municipalité a agi avec sagesse en ne bouleversant pas les procédés de ramassage

en place, notamment en maintenant les containers destinés au PET, au fer blanc et au compost ainsi que le ramassage porte à porte du papier et des déchets encombrants comme par le passé. Lors de la visite annuelle, nous avons constaté que des nouveaux containers pour les plastiques ont également été installés sur les principaux postes fixes de dépôt.

Même en l'absence d'un règlement type édité par le Canton, notre Municipalité n'a pas choisi une solution de facilité du type de celle retenue notamment par Lausanne et Pully qui font face à une avalanche de recours. Elle a surtout su trouver un savant équilibre entre les différents contributeurs à la taxe de base. Certes, il est difficile de trouver une équité parfaite, car certains s'estiment lésés en raison de décisions prises antérieurement, par exemple la domiciliation de personnes morales à Belmont plutôt qu'au lieu effectif de leur activité. En compensation, elles bénéficient à Belmont de la réduction de 1,5 point d'impôt. Il en est de même pour les habitants qui exercent une activité indépendante. Selon la volonté de la Municipalité et du CC, les taxes forfaitaires sont partiellement ou totalement compensées par la baisse des impôts votée le 10 octobre 2013.

De même, le Dispositif municipal lié au Règlement communal sur la gestion des déchets du 1^{er} juillet 2013 laisse à la Municipalité la souplesse nécessaire à une adaptation du montant des taxes forfaitaires de base et des allègements accordés.

Merci à la Municipalité d'avoir pensé aux personnes à mobilité réduite, aux personnes âgées et aux habitants éloignés d'une éventuelle déchetterie.

Compteurs défectueux

A fin 2013, notre Service électrique recensait 1856 compteurs électriques installés, soit 17 de plus qu'à fin 2012. Suite à l'information reçue de l'Office fédéral de métrologie (METAS) signalant aux distributeurs qu'une série de compteurs se révélaient potentiellement défectueux, notre Service électrique a effectué 348 contrôles, soit environ un compteur sur 5. Ce sont finalement 289 compteurs qui ont dû être remplacés dont 10 présentant des courbes de consommation suspectes. Ces 10 cas ont été traités de manière centralisée et les 4 décisions de remboursement ont été prises après un examen approfondi des données de consommation antérieure. La cause de ces dysfonctionnements a été cernée mais elle n'a pas pu être établie de manière absolue. Ces compteurs ayant été homologués par le METAS, leur remplacement et les travaux réalisés par notre préposé sont à la charge du distributeur, en l'occurrence nos services industriels.

Epuration des eaux et collecteurs

La STEP de Pully a la capacité nécessaire au traitement de 30'000 équivalents-habitants. De 2007 à 2013, le nombre d'équivalents-habitants raccordés à la STEP a passé de 22'616 à 24'340 soit une moyenne de l'ordre de 290 en plus chaque année dont 63 pour Belmont. A ce rythme, pour autant que les exigences techniques puissent suivre, la STEP de Pully peut encore traiter nos eaux usées pendant quelques années.

La raison de la baisse des recettes 2013 (vente d'électricité et de biogaz) étant connue, cette baisse devrait être exceptionnelle. Malgré cette forte diminution des recettes, les charges nettes à répartir entre les Communes partenaires ont diminué passant de CHF 39,97 à CHF 39,27 par équivalent-habitant.

Il est à relever que sur la Commune ce sont 12 immeubles qui ne sont pas raccordés aux collecteurs des eaux usées dont nos 2 refuges communaux qui sont équipés d'une fosse étanche et une habitation actuellement inhabitée, située à proximité du village, reliée à une fosse septique. Les autres habitations non raccordées sont toutes d'anciennes fermes ou d'anciennes constructions situées sur les hauts de la Commune, au-delà du Signal.

Vélos électriques

Avec 19 nouvelles demandes satisfaites en 2013, le nombre de vélos électriques subventionnés depuis 2009 se monte à 71. Cette évolution démontre que l'introduction de cette aide financière s'avère utile.

Aménagement et Gestion du Territoire (Police des constructions et Urbanisme) – Temples et cultes

Service technique

Suite au départ d'une collaboratrice à 100% en janvier et à un engagement à 60% en juin, le service technique s'est vu diminué d'un 40% Equivalent plein temps (EPT). Mlle Tschabold, sous contrat à durée déterminée, a assuré l'intérim entre janvier et juin. La CG relève que la bonne collaboration entre les services a permis de déléguer quelques travaux financiers à Mme Isabelle Gaillard, qui travaille à la bourse.

La CG constate une progression des appels téléphoniques de 8,7% et des e-mails de 16,2% entre 2011 et 2013. Elle félicite le service technique d'avoir pu traiter les dossiers courants et l'augmentation des demandes, malgré une baisse du nombre de collaborateurs.

Néanmoins, la CG sensibilise la Municipalité sur le fait qu'une telle évolution générera inévitablement des temps de traitement importants auxquels il faudra faire face.

Police des constructions

La CG constate une diminution des enquêtes publiques.

Surveillance des chantiers (installation et échafaudages)

La CG constate avec plaisir que, sous l'œil attentif de M. Gamboni (surveillant de la sécurité des chantiers), aucune dénonciation n'a été faite en 2013. Ceci est indéniablement dû à ses compétences et au suivi des chantiers.

Service de ramonage

La CG constate que Monsieur Stéphane Flückiger, maître ramoneur, est au bénéfice d'une convention avec Belmont, Paudex et Pully. La CG relève et précise que la convention court sur une période de 5 ans et se renouvelle tacitement jusqu'à ce que le maître ramoneur atteigne l'âge de 65 ans. Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur dans la branche.

Carte des dangers

La CG prend note que la commune a reçu pour consultation les cartes de dangers naturels. Elles sont au nombre de 5:

- dangers géologiques chutes de pierres et blocs:
1 carte des phénomènes et 1 carte des dangers
- dangers géologiques glissements profonds permanents et glissements superficiels spontanés:
1 carte des phénomènes et 1 carte des dangers
- dangers hydrologiques:
1 carte des processus et des dangers

Après discussions et quelques modifications, elles ont été acceptées par la Municipalité.

La CG souhaite que les cartes définitives puissent être disponibles sur le site internet de la commune.

Urbanisme

Plan général d'affectation (PGA) – préavis 9/2003. Révision de plans et règlement en matière d'urbanisme et de police des constructions.

La CG prend note qu'en 2012, soit 9 ans après le préavis, le PGA est venu en retour du SDT (Service de développement territorial) accompagné de diverses nouveautés et remarques dont il a été tenu compte. Il reste encore quelques points à éclaircir avant de pouvoir envoyer une seconde version au SDT courant 2014.

La CG prend aussi note de l'optimisme de la Municipalité quant aux délais sachant que le SDT a des exigences qu'il n'arrive pas lui-même à transposer dans un règlement.

La CG constate qu'au 31 décembre 2013, il ne reste plus que CHF 10'602,10 sur la demande de crédit de CHF 189'000 pour terminer ce dossier.

Temples et cultes

Temple de St-Martin:

La CG prend note que les travaux pour le changement du chauffage (préavis 17/2011) sont pratiquement terminés.

Paroisse protestante:

La paroisse de Belmont-Lutry fait maintenant partie de la Région Lavaux avec 4 autres paroisses (St-Saphorin, Savigny-Forel, Villette, Pully-Paudex) depuis le 1^{er} janvier 2013.

La CG félicite le pasteur suffragant Benjamin Corbaz (bourgeois de Belmont) pour sa consécration en la Cathédrale de Lausanne le 7 septembre 2013. La municipalité y était représentée par M. Muheim et Mme Dupertuis.

Visite du collège

En date du 31 mars 2014, Frédéric Zurcher, représentant de la CG a pris part à une séance de suivi puis à une visite du chantier pour constater l'avancement des travaux. Monsieur Gamboni et Mme Dupertuis ont fait part de différentes informations

(choix des couleurs et matériaux des rideaux, choix des tables et chaises). Aucun retard n'est à constater à ce stade et aucun dépassement budgétaire n'est à signaler. L'aspect de la sécurité des enfants a été un des axes prioritaires sur lequel aucune économie n'a été faite. La CG les en félicite.

Les élèves bénéficieront d'une magnifique bibliothèque qui n'avait pas été prévue initialement, d'une très belle salle de rythmique habillée de magnifiques matériaux, de tableaux « noirs » multimédia, d'une belle cafétéria et d'une superbe cour de récréation couverte. Cette extension sera indéniablement une très belle réalisation où tout aura été mis en œuvre pour le bonheur, la sécurité et l'épanouissement des élèves de la commune.

Ces éléments nous ont été confirmés lors de notre visite annuelle.

CONCLUSIONS ET DECHARGE

La CG, unanime, remercie la Municipalité de la disponibilité dont elle a fait preuve et lui sait gré de la présentation claire des très nombreuses tâches et activités qu'elle a accomplies au cours de l'exercice 2013.

La CG vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le Rapport de gestion et de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2013.

Belmont-sur-Lausanne, le 26 mai 2014

Pour la CG:

Jean-Pierre Chapalay, Président

Véronique Rodondi

Marina de Watteville

Christian Marrel

Frédéric Zurcher